

SOCIETE DE PNEUMOLOGIE DE LANGUE FRANCAISE

REGLEMENT INTERIEUR

Chapitre I

Structures et attributions

Article 1

Le Conseil d'Administration

Le Président, le Conseil d'Administration et son Bureau gèrent la Société. Ils assument toutes les responsabilités prévues pour eux par les textes officiels concernant les Associations régies par la Loi de 1901.

Article 2

Le Conseil d'Administration élit, en vue de constituer le Bureau, quatre Secrétaires Généraux.

- 1) Un Secrétaire Général chargé du Conseil Scientifique. Il organise les différentes réunions scientifiques de la Société (dans les conditions précisées aux articles 7 et 8) et les réunions du Conseil Scientifique qu'il préside.
- 2) Un Secrétaire Général chargé des Relations Internationales. Il est chargé de coordonner les activités internationales de la Société, en lien avec les Sociétés nationales et internationales ou comités, impliqués dans l'enseignement, la recherche et la lutte contre les maladies respiratoires, au sein de l'Espace Francophone de Pneumologie.
- 3) Un Secrétaire Général à la Communication. Il est chargé de la communication de la Société, et organise les relations avec les structures et médias auprès desquels la Société s'exprime. Il est responsable de la promotion de tous documents concernant la communication et la promotion de l'activité scientifique de la Société.
- 4) Un Secrétaire Général à la Formation Professionnelle post universitaire. Celui-ci peut être assisté par un ou plusieurs Secrétaires-Adjointes dont la nomination est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration. Il est chargé de la mise en place d'outils et de séminaires de formation pour les membres de la SPLF. Il intervient dans tous les domaines qui contribuent à la formation professionnelle. Il est en lien avec les organismes chargés du DPC.

Article 3

Le Trésorier

Le Trésorier est chargé de la gestion financière de la Société. Il effectue le recouvrement des cotisations des Membres de la Société et des revenus de la Société. En liaison avec le Président, il veille aux incidences financières des activités scientifiques et pédagogiques. Le Trésorier peut, à titre exceptionnel, soumettre au Conseil d'Administration des demandes d'exonération, partielles ou totales, de cotisation.

Il peut être aidé dans sa tâche par un trésorier adjoint, dont la nomination est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration.

Article 4

Le Rédacteur en Chef de la Revue des Maladies Respiratoires
(Revue en langue Française)

Elu par le Conseil d'Administration, le Rédacteur en Chef est chargé de la revue de la Société (Cf statuts article 7). Il est aidé dans sa mission par un Comité de Rédaction dont la composition et les modalités de fonctionnement sont précisés à l'article 11 ci-dessous.

Le Rédacteur en Chef de Respiratory Medicine and Research
(Revue en langue anglaise)

Elu par le Conseil d'Administration, le Rédacteur en Chef est chargé de la revue de la Société (Cf statuts article 7). Il est aidé dans sa mission par un Comité de Rédaction dont la composition et les modalités de fonctionnement sont précisés à l'article 12 ci-dessous.

Le Rédacteur en Chef de la revue
« Info-Respiration »

Elu par le Conseil d'Administration, le Rédacteur en Chef est chargé de la revue « Info-Respiration » (Cf statuts article 7). Il est aidé dans sa mission par un Comité de Rédaction dont la composition et les modalités de fonctionnement sont précisés à l'article 13 ci-dessous.

Le Rédacteur en Chef du site Internet de la Société

Elu par le Conseil d'Administration, le Rédacteur en Chef est chargé du site Internet de la Société (Cf statuts article 7). Il est aidé dans sa mission par un Comité dont la composition et les modalités de fonctionnement sont précisés à l'article 14 ci-dessous.

Article 5

Le Conseil Scientifique

Les activités scientifiques de la Société sont animées par un Conseil Scientifique.

Ce Conseil est composé de membres nommés par le Conseil d'Administration sur proposition du Secrétaire Général chargé du Conseil Scientifique. Ce dernier peut être assisté par un ou plusieurs Secrétaires Adjointes, dont la nomination est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration. Les Rédacteurs en Chef des différentes Revue de la Société font partie du Conseil Scientifique.

Les réunions du Conseil Scientifique sont organisées et présidées par le Secrétaire Général chargé du Conseil Scientifique. Le Conseil Scientifique assiste ce dernier dans le cadre de ses attributions statutaires :

- mise au point du programme scientifique du Congrès annuel de pneumologie et d'actions de formation professionnelle ;
- coordination des activités des groupes de travail de la Société ;
- examen de projets de réunions scientifiques ou pédagogiques proposés par un groupe de travail ou par un membre de la Société demandant le parrainage de la Société;
- organisation de Conférences de Consensus ou de Conférences d'experts;

- établissement de liens avec d'autres Sociétés ou Organismes susceptibles d'aider ou de coopérer au développement des activités scientifiques de la Société ;
- participation ou désignation au titre de la Société de Pneumologie de Langue Française de groupe d'experts (recommandations...) ;
- analyse et suivi des demandes de bourse ;
- et toutes autres activités scientifiques pour lesquelles il est mandaté par le Président ou le Bureau.

Le Comité d'Orientation Stratégique et d'Engagement (COSE)

Le rôle du COSE est de porter les projets scientifiques de la SPLF auprès des politiques et des instances ministérielles et autres, afin de promouvoir la Pneumologie et ses différentes pathologies.

Le COSE est composé du Président en cours de mandat, du Président sortant, du Vice-Président du Groupe A, du Vice-Président du Groupe B, du Vice-Président du Groupe C, afin que toutes les composantes de la pneumologie y soient représentées.

Chapitre II

Activités de la Société

Article 6

Cadre général des activités

Dans le cadre des objectifs définis à l'article 3 des Statuts, la Société assure les activités suivantes, soit seule, soit en association avec d'autres organisations ou sociétés.

- 1) Elle prend part à l'organisation du Congrès de Pneumologie de Langue Française et organise des actions de Formation post universitaires (validant le développement professionnel continu ou non) qui s'adressent aux différentes composantes de la Pneumologie.
- 2) En dehors de ces séances plénières, des conférences consacrées à des problèmes scientifiques particuliers ou des séances pédagogiques pourront également être organisées par la Société.
- 3) Elle peut accorder son parrainage, selon des modalités définies ci-dessous, à des réunions scientifiques organisées à l'initiative d'un membre ou d'un groupe de membres de la Société, sur leur demande et après avis favorable du Président et du Conseil Scientifique, et si besoin du Conseil d'Administration.
- 4) Elle organise la mission ATS, la mission ERS, la mission CPLF en son nom propre ou en déléguant cette organisation à des sociétés sous réserve d'une contractualisation adaptée et validée par le conseil d'administration
- 5) Les Groupes de Travail organisent des réunions scientifiques sous l'égide de la SPLF qui peut faire appel à des sociétés et entreprises spécifiques pour l'organisation sous réserve d'une contractualisation adaptée et validée par le conseil d'administration

Elle organise, anime et assiste des groupes de travail conformément aux objectifs de la Société (cf article 3 des Statuts). Elle prend toutes les initiatives qui pourraient s'avérer utiles à la réalisation de ses objectifs.

Article 7

Congrès de Pneumologie de Langue Française

1. Le Secrétaire Général et le Conseil Scientifique établissent le programme scientifique (à l'exception des cours de perfectionnement et des ateliers) en harmonisant les propositions qui leur ont été faites en lien avec la Comité d'Organisation des congrès.

2. Le Comité d'Organisation du Congrès

Il est constitué de six personnes représentant différents modes d'exercice de la Pneumologie. La Société de Pneumologie de Langue Française, l'Association de Perfectionnement post-universitaire des Pneumologues et le Collège des Pneumologues des Hôpitaux Généraux délèguent deux représentants chacun.

3. L'organisation du Congrès

La SARL Pneumologie-Développement (immatriculée au RCS le 04.02.1997 – N° Siret : 410 753 727 00024, Paris) organise matériellement le Congrès de Pneumologie de Langue Française. Elle a pour mission de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour permettre le bon déroulement du congrès et ce, dans les conditions qui auront été préalablement définies par le comité d'organisation du congrès, le Secrétaire Général chargé du Conseil Scientifique et le Conseil Scientifique.

Article 8

Parrainage de réunions scientifiques

Le parrainage de réunions scientifiques fait l'objet d'une charte qui figure en annexe, dont le respect conditionne la recevabilité de la demande.

En cas de réponse favorable, la Société pourra assurer la diffusion de l'information auprès de ses membres et apportera éventuellement son aide matérielle aux organisateurs dans le respect de la charte de parrainage.

Article 9

Groupes de travail

Le Conseil Scientifique reçoit des suggestions ou suscite des initiatives visant à la création de groupes de travail sur des thèmes conformes aux objectifs de la Société. Les groupes de travail n'ont pas de personnalité juridique, ni de ressources financières propres. Chaque groupe de travail peut toutefois disposer d'une ligne budgétaire incluse dans le budget de la société comme prévu par la charte de fonctionnement des groupes de travaux de la SPLF. Chaque coordinateur signe la charte de fonctionnement (cf en annexe).

Leur création et leur dissolution sont prononcées par le Conseil d'Administration sur proposition du Président et/ou du Secrétaire Général chargé du Conseil Scientifique.

Chaque groupe de travail est sous la responsabilité d'un coordinateur qui est l'interlocuteur du Secrétaire chargé du Conseil Scientifique et du Président. Chaque coordinateur de groupe est tenu de remettre un rapport annuel d'activité qui, dans ses conclusions, expose les objectifs pour

l'année à venir. Il précise également les membres qui composent le groupe. Les groupes sont entièrement responsables de la cooptation des membres qui le composent.

Chaque groupe présentera ses activités au cours d'une réunion du Conseil Scientifique selon un planning déterminé en accord avec le Secrétaire Général chargé du Conseil Scientifique.

Article 10

Bourses

La Société peut procéder, sur proposition du Conseil d'Administration et/ou du Conseil Scientifique, l'organisation et l'attribution d'une bourse.

Chapitre III

Organes d'expression de la Société

Article 11

Revue scientifique de la Société en langue française

Titre et indexation

Conformément à l'article 14 des statuts, le titre de la revue indexée de la Société en langue française est "Revue des Maladies Respiratoires" (RMR). Une autre revue en langue française, dont le titre est "Revue des Maladies Respiratoires Actualités" (RMRA), n'est pas indexée.

Contrats d'édition

La publication et la diffusion de la RMR et de la RMRA sous forme "papier" est confiée à un éditeur professionnel, selon un contrat d'édition spécifique qui régit, entre autres, la répartition des revenus produits par ces revues. Un contrat particulier est établi concernant une édition électronique.

Périodicité

La RMR paraît à raison de 10 numéros ordinaires par an. En conformité avec la réglementation en vigueur, la RMR peut publier, chaque année, des numéros spéciaux, qui sont distribués indépendamment des numéros normaux. Enfin, elle peut publier des numéros "hors série" pour lesquels la diffusion est libre.

La RMRA paraît à raison de 2 numéros ordinaires par an. Elle peut également publier, chaque année, des numéros spéciaux, qui sont distribués indépendamment des numéros normaux. Enfin, elle peut publier des numéros "hors série" pour lesquels la diffusion est libre.

Rédacteur en Chef

Conformément à l'article 7 des statuts, le Rédacteur en Chef de la RMR est élu par le Conseil d'Administration un an avant sa prise de fonction. Cette élection fait suite à un appel à candidature diffusé au minimum un mois avant la date limite de dépôt des candidatures. Le Conseil d'Administration prend l'avis du Rédacteur en Chef en poste sur les candidatures présentées.

Tout membre de la Société peut être candidat à la fonction de Rédacteur en Chef.

Son mandat est de 4 ans, non renouvelable. Il fait partie de droit du Bureau de la Société. Pendant l'année qui suit l'expiration de son mandat, il assiste son successeur autant que de besoin, et participe aux réunions du Comité de Rédaction au titre de Rédacteur en Chef consultant. Sur demande du Président de la Société, du Rédacteur en Chef en exercice, le Rédacteur en Chef consultant peut être convié à tout ou partie des réunions du Bureau et du Conseil d'Administration.

Le Rédacteur en Chef de la RMR assure également la fonction de Rédacteur en Chef de la RMRA.

Comité de Rédaction

Le Comité de Rédaction de la RMR est composé du Rédacteur en Chef, du Rédacteur en Chef associé, de Rédacteurs Adjointes et de Consultants. Les membres du Comité de Rédaction sont choisis par le Rédacteur en Chef. Le Rédacteur en Chef peut inclure dans son équipe une ou plusieurs personnalités extérieures à la Société, reconnues pour leurs compétences et leur intérêt pour la Pneumologie.

La composition du Comité de Rédaction reflète le caractère francophone et international de la RMR.

Exceptionnellement, la composition du Comité de Rédaction peut être modifiée en cours de mandat, sur proposition du Rédacteur en Chef, avec l'accord du Conseil d'Administration.

Le Rédacteur en Chef et le Comité de Rédaction définissent la politique éditoriale de la Revue. En règle générale, les décisions dans ce domaine sont prises par le Comité de Rédaction de façon consensuelle. La politique éditoriale est présentée par le Rédacteur en Chef au Conseil d'Administration en vue de son approbation.

Le Comité de Rédaction est chargé de prendre connaissance de tous les textes soumis pour publication dans la Revue, et de décider leur publication ou non, dans la forme proposée ou après modifications. Pour cela, le Comité de Rédaction peut solliciter tous les avis qui lui semblent utiles, le principe général régissant l'évaluation des manuscrits étant la double lecture anonyme (cf. infra).

Le Comité de Rédaction règle lui-même la périodicité de ses réunions.

L'ensemble des membres du Comité de Rédaction reçoit la RMR et la RMRA à titre gracieux pendant la durée du mandat de ce Comité de Rédaction.

Le Comité de Rédaction est dissout à l'expiration du mandat du Rédacteur en Chef.

Rédacteur en Chef associé

Le Rédacteur en Chef associé seconde et assiste le Rédacteur en Chef de la RMR dans chacune de ses activités au sein du Comité de Rédaction.

Rédacteurs Adjointes

Les Rédacteurs Adjointes ont pour tâche de gérer l'évaluation des manuscrits soumis pour publication à la Revue, et en particulier de désigner les experts et d'assurer les relations avec les auteurs.

Ils peuvent également gérer une rubrique spécifique, ou une opération particulière (par exemple, coordination d'un numéro spécial ou supplémentaire).

Ils participent à la définition de la politique éditoriale de la Revue et ont un rôle fondamental dans son application.

Les Rédacteurs Adjointes participent aux réunions du Comité de Rédaction et prennent connaissance régulièrement et aussi fréquemment que possible des informations mises à leur disposition, en particulier par voie informatique.

Les membres du Comité de Rédaction sont tenus à se conformer aux directives du Rédacteur en Chef concernant la gestion des manuscrits, et à solliciter son avis s'ils souhaitent déroger aux procédures établies par lui.

Consultants

Le Rédacteur en Chef peut adjoindre au Comité de Rédaction des consultants dans des domaines spécialisés, comme l'imagerie thoracique ou les biostatistiques. Ces consultants sont alors associés au Comité de Rédaction sur tous les documents officiels concernant la Revue.

Ils peuvent, s'ils le souhaitent, participer aux séances du Comité de Rédaction où ils ont voix consultative.

Il est fait ponctuellement appel à eux par le Rédacteur en Chef ou les Rédacteurs Adjointes, autant que nécessaire pour assurer une qualité optimale au processus d'évaluation des articles, dans des domaines cruciaux pour la crédibilité de la Revue.

Les consultants reçoivent la RMR et la RMRA à titre gracieux.

Experts

La Revue publie annuellement la liste des experts à qui elle a fait appel, en particulier pour l'évaluation des manuscrits.

Secrétariat

La Revue dispose d'un(e) secrétaire rémunéré(e) par la Société. Ce(tte) secrétaire a entre autres pour tâche de centraliser la gestion des manuscrits tout au long de leur parcours entre soumission et publication.

Contenu des Revues en langue française

Le champ des deux revues en langue française est la Pneumologie, dans l'acception la plus large du terme. L'inclusion de sujets "frontières" ou "d'interface" est particulièrement bienvenue.

La RMR publie des textes à visée scientifique, au premier plan desquels Articles originaux et Cas cliniques. Ces textes sont soumis par leurs auteurs et font l'objet d'une double lecture. Elle publie également des textes à visée didactique, au sein de rubriques telles que Revues générales, Synthèses, Séries, Fiches Techniques, Protocoles en cours, etc. Ces textes peuvent être sollicités ou soumis directement par leurs auteurs. Ils font également l'objet d'une évaluation par double lecture anonyme. Le fait qu'un texte ait été sollicité ne constitue pas une garantie d'acceptation.

La RMR publie enfin des Editoriaux, des Lettres à la rédaction et des analyses d'ouvrage. Ces textes sont analysés par le Rédacteur en Chef qui prend la décision de les publier ou non (en s'entourant si nécessaire des avis qu'il souhaite).

La forme des textes publiés fait l'objet de Recommandations aux Auteurs, régulièrement actualisées, et disponibles dans chaque numéro de la Revue ainsi que sur le site informatique de la Société.

La RMRA publie dans ses deux numéros ordinaires les résumés des communications scientifiques acceptées par le Conseil Scientifique du congrès annuel de pneumologie de langue française

(numéro 1) et une synthèse des meilleurs articles de l'année écoulée (numéro 2). Ces articles ne font pas l'objet d'une évaluation anonyme et sont publiés sous la responsabilité du Rédacteur en Chef, aidé si besoin d'un coordinateur désigné pour élaborer un numéro donné. Des numéros spéciaux ou hors-série peuvent également être publiés, notamment pour faire état des communications scientifiques de congrès nationaux ou internationaux intéressant la Pneumologie.

Edition électronique

La mise en ligne de la RMR est assurée par une société extérieure, spécialisée dans le domaine de l'édition. Cette mise en ligne est régie par un contrat spécifique entre l'éditeur et la SPLF, tant en ce qui concerne ses modalités pratiques que ses modalités financières.

La SPLF conserve la possibilité de mettre en ligne, au profit de ses membres, des portions de la Revue de son choix, sur son propre site informatique.

Relations avec les autres organes d'expression de la Société

Congrès annuel de pneumologie et autres manifestations.

La RMRA publie annuellement dans un numéro ordinaire les résumés des communications acceptées par le Conseil Scientifique.

Respiratory Medicine and Research

La RMR peut être amenée à publier des textes (recommandations ou consensus) qui peuvent être traduits en langue anglaise et alors publiés dans Respiratory Medicine and Research.

Info-Respiration (Bulletin d'information)

La RMR travaille en interaction étroite avec le bulletin d'information de la Société. Ces deux organes d'expression sont complémentaires. Un ou plusieurs Rédacteurs Adjointes ont en charge les relations entre le Comité de Rédaction de la Revue et le Comité de Rédaction du bulletin d'information, avec en particulier l'objectif d'une couverture mixte de certains sujets.

En fonction des calendriers de publication, la Revue et le Bulletin peuvent mettre en place des annonces réciproques.

Site informatique

Comme pour le bulletin d'information, la RMR travaille en interaction étroite avec le site informatique de la Société. Le Comité de Rédaction Internet de la Société peut s'il le souhaite se faire représenter aux séances du Comité de Rédaction de la RMR. Un ou plusieurs Rédacteurs Adjointes ont en charge les relations entre le Comité de Rédaction de la RMR et le Comité de Rédaction Internet.

Les membres de la Société à jour de leur cotisation ont accès, via le site informatique de la Société, à l'édition électronique de la RMR.

Article 12

La Revue de langue anglaise de la Société

Titre

Conformément à l'article 15 des statuts, le titre de la revue de langue anglaise de la Société est "Respiratory Medicine and Research".

Contrats d'édition

La publication et la diffusion de la Revue sous forme "électronique" est confiée à un éditeur professionnel, selon un contrat d'édition spécifique qui régit, entre autres, la répartition des revenus produits la Revue anglaise. La publication de cette revue se fait exclusivement par voie électronique

Périodicité

La Revue de langue anglaise paraît au fur et à mesure de l'acceptation des articles en version électronique.

Rédacteurs en Chef

Conformément à l'article 7 des statuts, le(s) Rédacteur(s) en Chef est(sont) élu(s) par le Conseil d'Administration un an avant sa prise de fonction. Cette élection fait suite à un appel à candidature diffusé au minimum un mois avant la date limite de dépôt des candidatures, par le canal du site Internet de la Société. Le Conseil d'Administration prend l'avis du(des) Rédacteur(s) en Chef en poste sur les candidatures présentées.

Tout membre de la Société peut être candidat à la fonction de Rédacteur en Chef.

Le mandat est de 4 ans, non renouvelable. Il(s) fait(font) de droit partie du Bureau de la Société. Pendant l'année qui suit l'expiration de son mandat, il(s) assiste(nt) son(leur) successeur autant que de besoin, et participe(nt) aux réunions du Comité de Rédaction au titre de Rédacteur en Chef consultant. Sur demande du Président de la Société, du Rédacteur en Chef en exercice, peut être convié à tout ou partie des réunions du Bureau et du Conseil d'Administration.

Comité de Rédaction

Le Comité de Rédaction est composé du(des) Rédacteur(s) en Chef, du Rédacteur en Chef et des Rédacteurs Adjoins. Les membres du Comité de Rédaction sont nommés par les Rédacteur(s) en Chef. Le(s) Rédacteur(s) en Chef peu(ven)t inclure dans l'équipe qu'il(s) proposent) au Conseil d'Administration une ou plusieurs personnalités extérieures à la Société, reconnues pour leurs compétences et leur intérêt pour la Pneumologie.

La composition du Comité de Rédaction reflète le caractère international de la Revue.

Exceptionnellement, la composition du Comité de Rédaction peut être modifiée en cours de mandat, sur proposition du Rédacteur en Chef, avec l'accord du Conseil d'Administration.

Le(s) Rédacteur(s) en Chef et le Comité de Rédaction définissent la politique éditoriale de la Revue. En règle générale, les décisions dans ce domaine sont prises par le Comité de Rédaction de façon consensuelle. La politique éditoriale est présentée par le(s) Rédacteur(s) en Chef au Conseil d'Administration en vue de son approbation.

Le Comité de Rédaction est chargé de prendre connaissance de tous les textes soumis pour publication dans la Revue, et de décider leur publication ou non, dans la forme proposée ou après modifications. Pour cela, le Comité de Rédaction peut solliciter tous les avis qui lui semblent utiles, le principe général régissant l'évaluation des manuscrits étant la double lecture anonyme (cf. infra).

Le Comité de Rédaction règle lui-même la périodicité de ses réunions.

L'ensemble des membres du Comité de Rédaction reçoit la Revue à titre gracieux pendant la durée du mandat de ce Comité de Rédaction.

Le Comité de Rédaction est dissout à l'expiration du mandat du Rédacteur en Chef.

Rédacteurs Adjoints

Les Rédacteurs Adjoints ont pour tâche de gérer l'évaluation des manuscrits soumis pour publication en ligne à la Revue de langue anglaise, et en particulier de désigner les experts et d'assurer les relations avec les auteurs.

Ils peuvent également gérer une rubrique spécifique, ou une opération particulière.

Ils participent à la définition de la politique éditoriale de la Revue de langue anglaise et ont un rôle fondamental dans son application.

Les Rédacteurs Adjoints participent aux réunions du Comité de Rédaction et prennent connaissance régulièrement et aussi fréquemment que possible des informations mises à leur disposition, en particulier par voie informatique.

Les membres du Comité de Rédaction sont tenus à se conformer aux directives du(des) Rédacteur(s) en Chef concernant la gestion des manuscrits, et à solliciter son avis s'ils souhaitent déroger aux procédures établies par lui(eux).

Consultants

Le(s) Rédacteur(s) en Chef peu(ven)t adjoindre au Comité de Rédaction des consultants dans des domaines spécialisés, comme l'imagerie thoracique ou les biostatistiques. Ces consultants sont systématiquement associés au Comité de Rédaction, sur tous les documents officiels concernant la Revue.

Ils peuvent s'ils le souhaitent participer aux séances du Comité de Rédaction, où ils ont voix consultative.

Il est fait ponctuellement appel à eux par le Rédacteur en Chef ou les Rédacteurs Adjoints, autant que nécessaire pour assurer une qualité optimale au processus d'évaluation des articles, dans des domaines cruciaux pour la crédibilité de la Revue de langue anglaise.

Les consultants reçoivent la Revue à titre gracieux.

Experts

La Revue publie annuellement la liste des experts à qui elle a fait appel, en particulier pour l'évaluation des manuscrits.

Secrétariat

La Revue de langue anglaise dispose d'une secrétaire rémunérée par Elsevier Masson. Cette secrétaire a entre autres pour tâche de centraliser la gestion des manuscrits tout au long de leur parcours entre soumission et publication.

Contenu de la Revue de langue anglaise

Le champ de la Revue de langue anglaise est la Pneumologie, dans l'acceptation la plus large du terme. L'inclusion de sujets "frontières" ou "d'interface" sont particulièrement bienvenus.

La Revue publie des textes à visée scientifique, au premier plan desquels articles originaux et cas cliniques. Ces textes sont soumis par leurs auteurs, et font l'objet d'une double lecture.

Elle publie également des textes à visée didactique, au sein de rubriques telles que Revues Générales, Synthèses, Séries, Fiches Techniques, Actualités, etc. Ces textes sont généralement sollicités, mais peuvent être soumis directement par leurs auteurs. Ils font également l'objet d'une évaluation par double lecture anonyme. Le fait qu'un texte ait été sollicité ne constitue par une garantie d'acceptation.

La Revue publie enfin des Editoriaux, des lettres à la rédaction, et des analyses d'ouvrage. Ces textes sont analysés par le(s) Rédacteur(s) en Chef qui prend(prennent) la décision de les publier ou non (en s'entourant si nécessaire des avis qu'il souhaite).

La forme des textes publiés fait l'objet de Recommandations aux Auteurs disponibles sur le site informatique de la Société.

Relations avec les autres organes d'expression de la Société

Congrès annuel de pneumologie et autres manifestations.

La Revue peut être amenée à publier des textes issus du Congrès annuel de Pneumologie et d'autres manifestations, parrainées par la Société. Il s'agit alors de cahiers publiés sous la couverture "secondaire" (cf. supra), pour lesquels une participation financière de sociétés extérieures peut être recherchée.

Revue des Maladies Respiratoires

Les recommandations issues de la Société de Pneumologie de Langue Française peuvent être publiées en Français dans la Revue des Maladies Respiratoires et en anglais dans Respiratory Medicine and Research.

Info-Respiration (Bulletin d'information)

La Revue de langue anglaise peut utiliser Info-Respiration pour communiquer autour des ou futurs articles mis en ligne.

Site informatique

Le Comité de Rédaction Internet de la Société peut s'il le souhaite se faire représenter aux séances du Comité de Rédaction.

Article 13

Revue d'information de la Société « Info-Respiration »

La revue d'information professionnelle « Info-Respiration » est éditée sous la responsabilité d'un Rédacteur en chef élu pour deux ans, renouvelable une fois, par le Conseil d'Administration selon l'article 7 des statuts. La composition du Comité de Rédaction est validée par le Bureau de la Société sur proposition du Rédacteur en chef.

Cette revue a pour objectif de rapporter les informations générales, professionnelles et réglementaires en rapport avec la spécialité, et de diffuser dans les meilleurs délais toutes les informations intéressantes la pneumologie : dates et programmes des réunions de la Société, vie de

la Société et de ses groupes de travail, annonce des réunions et Congrès tenus en France ou à l'Etranger pouvant intéresser les pneumologues.

Elle fait connaître l'activité des instances et des groupes de travail de la société.

L'édition en est confiée à une société sous couvert d'un contrat d'une durée de 4 ans, reconduit de façon tacite.

Article 14

Site Internet de la Société

Le site Internet de la société (qui a pour nom actuel splf.fr) est sous la responsabilité d'un Rédacteur en Chef élu pour 2 ans, renouvelable une fois, par le Conseil d'Administration conformément à l'article 7 des statuts.

La composition du Comité du site Internet est validée par le Bureau de la Société sur proposition du Rédacteur en chef.

Le Comité a pour objet d'animer et de développer des rubriques publiées sur le site Internet et visant les professionnels de santé intéressés par la pneumologie ainsi que les patients atteints de maladie respiratoire. Le grand public n'est pas la cible des informations colligées et mises en forme par le Comité de Rédaction.

L'hébergement et la maintenance technique du site sont confiés à une société sous couvert d'un contrat d'une durée de deux ans, reconduit de façon tacite. L'élaboration, la mise en forme et la mise en ligne des rubriques du site sont confiées à une société prestataire sous couvert d'un contrat d'une durée de deux ans, reconduit de façon tacite. Qu'il s'agisse de l'hébergement ou de la mise en ligne, les contrats décrivent précisément les obligations de chacun et les procédures de fonctionnement.

Le Comité de Rédaction Internet peut être le promoteur de la réalisation d'outils multimédia, ou aider à la réalisation de supports pour les séminaires de formation faits par la Société.

Article 15

Autres modes d'expression de la Société

Dans le cadre de ses activités scientifiques et/ou pédagogiques, la Société diffuse tous les documents qui sont utiles à la réalisation de ses missions, sous les formes qui lui semblent les mieux appropriées : monographies, documents audio-visuels, programmes informatisés, applications, réseaux sociaux... Ces activités sont placées sous la responsabilité du Secrétaire général à la Communication en liaison avec le Bureau.

Chapitre IV

Relations avec d'autres organismes impliqués dans la recherche pneumologique ou dans la lutte contre les maladies respiratoires

Article 16

La Société établit des liens avec les différents organismes médicaux, paramédicaux ou extra-médicaux impliqués dans la recherche pneumologique ou dans la lutte contre les Maladies Respiratoires : Sociétés de Pneumologie Nationales et Régionales, Organismes Scientifiques ou de Recherche, nationaux ou internationaux, Comités ou Associations participant à la lutte contre les Maladies Respiratoires.

Ces relations viseront à déboucher :

- sur une diffusion d'information et de comptes rendus d'activité de ces Organismes ;
- sur des initiatives communes, visant à améliorer l'échange d'informations dans les domaines de la recherche, la prévention et l'enseignement des maladies respiratoires.

Article 17

Relations avec le Comité National contre les Maladies Respiratoires (CNMR)

Le Président du CNMR est de droit membre du Conseil d'Administration de la société. De même le Président de la Société de Pneumologie de Langue Française est membre de droit du Conseil d'Administration du CNMR.

Lorsque les deux Associations le jugent nécessaire, des communiqués et recommandations communs peuvent être publiés.

Article 18

Relations avec l'Association Nationale pour le Traitement à Domicile de l'Insuffisance Respiratoire Chronique (ANTADIR)

Le Président de l'ANTADIR est membre de droit au Conseil d'Administration de la Société de Pneumologie de Langue Française (Cf article 6 des Statuts).

En contre-partie, le Président de la Société de Pneumologie de Langue Française est membre de droit au Conseil d'Administration de l'ANTADIR.

Article 19

Relations avec la Fédération Française de Pneumologie (Conseil National Professionnel).

Le Président de la FFP est membre de droit au Conseil d'Administration de la Société de Pneumologie de Langue Française (Cf article 6 des Statuts). Il est invité aux réunions du Bureau de la Société de Pneumologie de Langue Française.

En contre-partie, le Président de la Société de Pneumologie de Langue Française est membre du Bureau de la FFP.

Article 20

Relations avec la Fondation du Souffle.

Le Président de la Fondation du Souffle est membre de droit au Conseil d'Administration de la Société de Pneumologie de Langue Française (Cf article 6 des Statuts).

En contre-partie, le Président de la Société de Pneumologie de Langue Française est membre du Conseil d'Administration.

Le Secrétaire général chargé des Affaires scientifiques, ou son représentant, et le coordinateur du groupe de travail J2R de la Société de Pneumologie de Langue Française, ou son représentant font partie du Conseil Scientifique de la Fondation.

Article 21

Relations avec la Société Française de Recherche et Médecine du Sommeil.

La Société de Pneumologie de Langue Française et la Société Française de Recherche et Médecine du Sommeil organise le congrès Commun du Sommeil. La participation de la Société de Pneumologie de Langue Française se fait en lien avec le groupe de travail Sommeil, dont des représentants sont membres du Conseil Scientifique de la Société Française de Recherche et Médecine du Sommeil.

Article 22

Relations avec la Société de Réanimation de Langue Française.

Une interface commune aux deux sociétés, SPLF et SRLF, régit les relations entre elles et organise :

- Une session commune dans chaque congrès annuel des deux sociétés
- Une bourse commune remise dans chaque congrès annuel des deux sociétés

Fait à Paris, le 27 janvier 2023

Professeur Jésus GONZALEZ-BERMEJO
Président